

Un trait marqué de cette expansion réside dans les écarts entre les taux d'accroissement dans les différentes disciplines. La répartition des étudiants il y a dix ans était bien différente de ce qu'elle est aujourd'hui. Dans les sciences pures et l'éducation, l'expansion a été remarquable, les inscriptions y ayant augmenté d'environ 450 p. 100 entre 1957 et 1967. Dans les humanités, les inscriptions se sont aussi accrues considérablement, passant de 26,000 en 1957 à 94,000 en 1967.

On note cependant une expansion beaucoup plus lente dans les domaines de la médecine et du génie. En médecine, il n'y avait en 1967 que 300 étudiants de plus qu'en 1957, ce qui représente une hausse de 7 p. 100. Dans le génie, les inscriptions ont été de 18,498 en 1967, à comparer avec 13,050 dix ans plus tôt, soit une hausse de 42 p. 100. On note un rythme semblable d'accroissement dans le nombre des étudiants qui obtiennent un baccalauréat ou une première licence.

On obtient une courbe différente si on analyse l'augmentation des diplômés post-universitaires. C'est dans le génie qu'on trouve la plus forte augmentation de maîtrises et de doctorats entre 1957 et 1967, soit 403 p. 100 et 741 p. 100 respectivement au cours de cette période. Le rapport du nombre des diplômés en génie sur le nombre total des diplômés au niveau du doctorat est passé de 4 p. 100 en 1957 à 13 p. 100 en 1967. Cette augmentation contraste fortement avec celle, très faible, des bacheliers en génie.

C'est dans les sciences sociales qu'on a vu le plus de diplômés de maîtrise, alors que les sciences biologiques et physiques ont représenté près de 60 p. 100 de tous les doctorats conférés en 1967. C'est dans les sciences biologiques que les promotions ont le moins augmenté; en 1967, elles ont été d'un peu moins de 100 p. 100 plus nombreuses qu'en 1957, contre une augmentation moyenne de 170 p. 100 dans l'ensemble des disciplines.

Les nouveaux effectifs de main-d'œuvre hautement spécialisée auront tendance à suivre cette courbe de croissance. Cependant, le nombre des diplômés ne représente en aucune façon l'apport réel à notre population active. Le système accuse certaines fuites de nature à réduire le nombre des recrues. Nombreux sont les étudiants étrangers qui, après avoir reçu leur formation au Canada, rentrent dans leurs pays pour se chercher des emplois.

En 1967, 12,900 étudiants étrangers étaient inscrits à nos universités, soit environ 5.6 p. 100 du total. Même si nous savons que beaucoup de ces étudiants quittent le pays dès la fin de leurs études, nous ignorons encore combien. De même, beaucoup d'étudiants canadiens, au lieu de s'intégrer à la force ouvrière canadienne une fois diplômés partent en quête de travail à l'extérieur du Canada. D'autres préfèrent poursuivre leurs études soit chez nous soit à l'étranger.

Certains de ces émigrants finissent par revenir, et ils grossissent le nombre des arrivants. Là non plus, nous ne saurions dire combien. Nous avons, cependant, une idée de ce que la source peut fournir. En 1967, 12,000 Canadiens étudiaient dans des universités américaines et 600 en Grande-Bretagne. Les inscriptions aux universités américaines n'augmentent pas autant qu'aux universités canadiennes. Aux États-Unis, les inscriptions en 1966-1967 étaient de 166 p. 100 supérieures à celles de 1952-1953; au Canada, de 266 p. 100.

Fait intéressant, toutefois, la courbe de croissance selon la discipline était la même ici qu'à l'étranger. Aux États-Unis comme au Canada, la proportion d'étudiants canadiens en génie et dans les professions relatives à la santé, la médecine surtout, a baissé. L'augmentation la plus remarquable s'est produite dans les sciences sociales. Les nouveaux étudiants en sciences sociales en 1968 avaient quintuplé par rapport à ceux de 1964. Cette expansion rapide reflète l'intérêt croissant pour cette discipline relativement nouvelle.

Depuis dix ans, l'afflux au Canada de diplômés étrangers s'est accru rapidement, environ au même rythme que notre population universitaire. En 1950, 4.2 p. 100 de tous les immigrants étaient des diplômés. En 1960, ce pourcentage était de 14 p. 100 et en 1967 de 26 p. 100. Au cours de cette période de 17 ans, le nombre des immigrants diplômés est passé de 1,686 en 1950 à 30,853 en 1967.

Tandis que l'afflux d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, provenant aussi bien de nos établissements d'enseignement que de l'étranger, n'a cessé de s'accroître, l'exode de ce même genre de main-d'œuvre est resté relativement constant, du moins en ce qui concerne les États-Unis. Le nombre des diplômés émigrant aux États-Unis a peu varié au cours de la dernière décennie. En 1956, 5,277 diplômés ont quitté le Canada pour émigrer aux États-Unis. En 1961, leur nombre était de 5,285 et en 1967, de 6,386. La perte réelle subie par le Canada est probablement inférieure à ces chiffres, car nos ressortissants qui quittent les États-Unis pour rentrer au Canada ne sont pas dénombrés.

M. Chas. L. Caccia (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, en réponse à la question du député de Parry Sound-Muskoka (M. Aiken) qui voudrait savoir pourquoi ce rapport ne peut être produit, je me permettrai de faire remarquer que c'est parce que cette étude a été réalisée grâce aux données fournies par les services d'un gouvernement étranger sur une base confidentielle. Ces données ont été fournies après que les représentants de notre gouvernement eurent pris l'engagement qu'en partie tout au moins, le contenu de cette étude ne serait pas rendu public. Ayant pris cet engagement, il est évidemment impossible au ministère ou au gouvernement de publier ce document. C'est peut-être regrettable mais c'est un fait. C'est tenir une promesse faite de bonne foi, et je pense que tout député ayant pris cet engagement le respecterait.

• (5.50 p.m.)

Il s'agit d'un document préparé pour les excellentes raisons exposées par le député de Parry Sound-Muskoka. Son objectif était l'établissement d'équivalences canadiennes de diplômés étrangers. Il visait à faire l'évaluation de diplômés décernés dans certains pays étrangers par rapport aux diplômés canadiens dans des disciplines identiques en matière d'arts, de sciences et de toutes les professions nécessitant une licence.

L'évaluation des titres que confère son instruction à un postulant dans un domaine spécialisé au Canada soulève un problème, et cette évaluation joue un rôle primordial